COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 26 janvier 2023 à 20 H 00

Compte-rendu de séance n° 25

L'an deux mille vingt-trois, le vingt six janvier, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr ARGENTI Alexis, le Maire.

Convocation le 20 janvier 2023

Présents : Mr ARGENTI Alexis le Maire – Mme NEDELEC-CORSO Scylla - Mme BALDINI Murielle – Mr BARRIERE Joël – Mr GUILLEMETTE Thierry

Absente non excusée : Mme MIRONNEAU Nathalie

Désignation du secrétaire de séance : Mr GUILLEMETTE Thierry

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de modifier l'ordre du jour n° 4 :

- Point n°4 Proposition acquisition parcelle de Mr DUBUS Damien, remplacé par subvention aux Anciens Combattants

Le Conseil municipal accepte cette proposition à l'UNANIMITE

1 - Approbation du conseil municipal du 13/01/2023

Le compte-rendu du vendredi 13 janvier 2023 est adopté à l'UNANIMITE.

2 - Concession colombarium famille ZAINA Alain :

Les membres du CM acceptent et autorisent la vente de la concession n° 21 du colombarium à la famille ZAINA Alain au prix de 1.000,00 € TTC, à **l'UNANIMITE.**

3 – Proposition acquisition parcelle de Mme Clémence MARCHAND :

Le Maire s'engage à établir une attestation de promesse de vente avec clauses suspensives à Mme MARCHAND Clémence.

Il a été demandé à Mme MARCHAND de présenter le plan prévisionnel ainsi que les garanties bancaires et administratives lors d'un prochain conseil.

4 - Subvention aux Anciens Combattants :

Le Conseil Municipal décide de donner une participation financière annuelle de 150 € à l'Association des Anciens Combattants – section de Roquestéron et des communes associées, à l'UNANIMITE.

5 – Création GEOCACHING:

Dans l'objectif de faire découvrir notre village et son patrimoine, il est proposé notre inscription au site Géocaching.com et la mise en place d'une chasse aux trésors. Les membres du CM acceptent cette proposition à l'UNANIMITE.

16 - Questions diverses:

La séance est levée à 21 h 30